

CONDITIONS GENERALES

Formules 2026

LES PRESENTES CONDITIONS FONT PARTIE INTEGRANTE DU CONTRAT.

I. OBLIGATIONS DES PARTIES ET MODALITES GENERALES

Le formulaire d'inscription vaut contrat. Il s'agit d'un contrat valable sans signature, il est à remplir avant la première séance de coaching.

L'inscription est effectuée pour 10 ou 20 séances de coaching, selon les termes du contrat. Le montant correspondant à la formule choisie est dû dans sa totalité. Des échelonnements de paiement sont possible selon les modalités indiquées sur le formulaire.

La validité de la formule Odyssée est de 6 mois et de 12 mois pour la formule Alchimie à compter de la première séance suivie.

II. ABSENCE DU COACH

En cas d'indisponibilité du coach les cours seront remplacés d'un commun accord à une autre date ou assurés par un remplaçant. En cas d'impossibilité à mettre en place une de ces deux alternatives, ils seront remboursés.

III. ABSENCE DE L'ELEVE

Les séances ne seront pas remboursés. Elles seront remplacées d'un commun accord si les absences sont annoncées au minimum 48h ouvrables (lundi au vendredi) à l'avance et ce au maximum 3 fois pour la durée de la formule Odyssée et 6 fois pour la durée de la formule Alchimie.

En cas de maladie ou accident de longue durée empêchant le client de poursuivre les séances durant la validité de la carte, Studio+ pourra envisager une réduction de la facture, sur présentation d'un certificat médical. Un minimum de 2 leçons de dédommagement restera dû dans tous les cas. Les 2 leçons courent dès réception du certificat médical. Seules les demandes écrites adressées à Studio+ pourront être prises en considération.

IV. ASSURANCES

Les clients sont tenus d'être personnellement assurés contre les accidents, ainsi que pour les dommages matériels et corporels causés à autrui au sein de studio+. Ces obligations doivent s'étendre également aux activités hors murs de studio+.

Studio+ décline toute responsabilité en cas d'accidents qui pourraient survenir pendant ses cours ainsi qu'en cas de perte ou vol d'objets personnels durant les activités.

V. DEMARCHES ADMINISTRATIVES

Toutes les démarches administratives (annulations, changements d'adresse, etc.) doivent être faites par courrier postal ou e-mail avec accusé de réception à l'administration de studio+, Av. Henri-Golay 23, 1203 Genève. Un e-mail non suivi d'un accusé de réception par le coach est considéré comme non reçu par ce dernier.

VI. PAIEMENT DES ECOLAGES

Si le client, cas échéant son représentant légal, a choisi un paiement en 1 ou 2 fois, le montant est à régler dans les 15 jours suivant l'émission de la facture.

Les frais de rappel seront facturés CHF 15.-.

VII. DROIT A L'IMAGE

Des photos et/ou vidéos des cours et concerts peuvent être prises au cours de l'année. Elles sont utilisées exclusivement sur nos supports comme les flyers, affiches, site web et réseaux sociaux à des fins d'informations et de promotion. En cas de refus de diffusion d'images et pour toute demande de rectification ou de suppression d'une photo et/ou vidéo, merci de nous le signaler par e-mail à info@studiopluss.ch. Votre accord ou désaccord avec cette clause est à spécifier sur le contrat.

VIII. FOR ET DROIT APPLICABLE

Le droit suisse est applicable. Tout litige éventuel est du ressort des tribunaux genevois.

Les conditions générales « formules Odyssée et Alchimie » figurent sur le site internet de studio+.

Avenue Henri-Golay 23 | CH-1203 GE | Tél. +41 79 426 15 06 | diana@studiopluss.ch
www.studiopluss.ch